

# Haro sur les expositions aux agents chimiques

## Description

## Règlementation

[Arrêté du 9 décembre 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques](#)

## Qui est concerné ?

Travailleurs exposés ou susceptibles d'être exposés à des agents chimiques dangereux.

## Quand ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## Résumé

L'arrêté en question introduit de nouvelles valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) réglementaires indicatives et abroge l'arrêté du 14 mai 2019 fixant une valeur limite d'exposition professionnelle indicative pour un agent chimique. Il complète notamment le tableau annexé à l'arrêté du 30 juin 2004 par de nouveaux seuils.

## date créée

janvier 2022